

Appel à
candidature



Illustration : La caravane puzzle, réalisée par les étudiants de l'ensa nantes pour le concours minimaousse #2, 2006

Révéler la Ville # 5 présente : " **PRENDRE PLACES !** "

Une résidence itinérante révélant « **la dimension cachée** » des territoires
ruraux des Pays de la Loire



De mars à
juin 2015

" PRENDRE PLACES ! "

Une résidence itinérante révélant « la dimension cachée » des territoires ruraux des Pays de la Loire

Pour cette cinquième édition, « Révéler la Ville » s'associe à la manifestation régionale : le Printemps de l'architecture*, et prend ses valises pour la campagne ! Ce nouveau format, sous le nom de «PRENDRE PLACES» se déroulera du 21 mars au 21 juin sur le territoire élargi.

Cette manifestation propose une (re)lecture d'un lieu, d'un territoire à travers l'œil d'un artiste, plasticien, architecte intervenant in situ. L'ardepa s'attache en effet à multiplier les regards à travers les champs les plus variés de l'interprétation artistique : peinture, photographie, vidéos, installations, danse....

Cette année, elle propose une résidence itinérante sur la thématique du Printemps de l'architecture 2015: «la dimension cachée».



Révéler la Ville # 1 -2003



Révéler la Ville # 2 -2008



Révéler la Ville # 3 -2010



Révéler la Ville # 4 -2012

* Le Printemps de l'architecture est une biennale organisée par PLAN5 (Ardepa, CROA, DRAC, Ensa Nantes, MATP, MRA, URCAUE) qui est l'occasion de faire se rencontrer les publics autour des enjeux du cadre de vie, de l'urbanisme et de l'architecture. De mars à juin, il propose de nombreuses manifestations dans toute la région.

**L'ardepa est une association de loi 1901, créée en 1979, membre du réseau National des Maisons de l'Architecture. Elle a pour vocation de promouvoir et diffuser la culture architecturale et les actions qu'elle développe sont destinées à tous les publics curieux de la fabrication et des évolutions de la ville, des bâtiments qui la composent et des enjeux urbains et politiques dans lesquels la cité s'inscrit.



De mars à
juin 2015

" PRENDRE PLACES ! "

Une résidence itinérante révélant « la dimension cachée » des territoires ruraux des Pays de la Loire

L'équipe devra proposer un projet répondant aux demandes suivantes :

- intervenir in situ

L'équipe retenue s'installera dans les communes urbaines ou rurales, le temps de la création d'une œuvre, d'une action partagée, qui invite les habitants à se rencontrer sur ce lieu réinventé. L'espace quotidien par l'intervention artistique est révélé et re-découvert par l'œil habitué.

L'œuvre matérielle ou immatérielle devra interagir avec un contexte bâti : l'intervention « prendra place »

Les lieux seront sélectionnés en croisant les propositions des candidats avec les réseaux de l'ARDEPA (CAUE, établissements scolaires, centre d'interprétation, parcs régionaux, musées, bibliothèques, etc)

- interpréter la dimension cachée des territoires

« Prendre places ! » est une résidence qui s'inscrit dans le Printemps de l'architecture. Celui-ci est guidé par la thématique de « la dimension cachée ». L'œuvre « in situ » proposée devra s'attacher à révéler cette dimension cachée, la mettre en scène, ou entretenir le mystère du lieu savamment dévoilé. A vous de proposer votre interprétation !

- construire une œuvre itinérante

Le scénario de l'itinérance doit être défini par l'équipe. L'équipe devra donc se déplacer au travers de la région, et résider au minimum dans 3 départements de la région.

L'œuvre se déplace, se fabrique avec l'itinérance, collectant et emportant dans chaque lieu, l'échange fabriqué dans le lieu précédent.

L'ardepa est là pour vous aider à organiser vos conditions d'hébergement (en gîtes ruraux, chez l'habitant, dans des caravanes...). L'ardepa s'occupera également des conditions d'accueil par les communes (demandes d'autorisation d'occupation de l'espace public, contact avec les municipalités ...).

- une résidence s'adressant aux habitants

Il est hautement souhaité que la proposition puisse être porteuse d'une recherche d'actions directes en direction des habitants du lieu « révélé ». Comment l'œuvre peut-elle instaurer un dialogue, provoquer l'échange, recueillir et transmettre la parole publique ? L'œuvre peut être en soi la rencontre, le déplacement de la rumeur fabriquée. Elle peut aussi résulter des réactions ou interactions suscitées par l'œuvre in situ.

Les projets s'appuyant sur une intention de « travailler avec » auront les faveurs du jury.

- une fabrique de temps forts

Fabriquer le lieu, le moment. De places en places, l'arrivée est mise en scène, devient événement public. La place comme lieu d'échange et de rencontre accueille l'œuvre, l'œuvre est le moment fabriqué, le lieu réinventé, l'objet posé, mis à la disposition des habitants...



Conditions et Informations pratiques

Qui peut participer ?

Une équipe d'au moins 2 personnes comprenant au moins 1 architecte.

Le temps de résidence :

Au maximum 3 mois du 21 mars au 21 juin 2015, au minimum 5 semaines.

La présence sur 1 semaine doit être de 5 jours de présence effective sur place.

Votre candidature :

Elle prendra la forme d'un dossier A4, contenant vos intentions pour ce projet de résidences ; Vous répondrez aux questions suivantes :

Sur la thématique : Comment interprétez-vous la notion de dimension cachée ?

Sur l'in situ : Sur quelles places votre projet s'attache-t-il ?

Sur l'itinérance : Comment l'itinérance au travers des Pays de la Loire s'organise-t-elle ou crée-t-elle votre projet ?

Sur l'œuvre : Vers quel type d'œuvre, réalisation, installation, actions artistiques vous dirigez-vous ?

Sur la participation : Quelles interactions avec un public votre projet crée-t-il ?

Sur la restitution : Comment imaginez-vous la présentation de votre travail au public ?

Vous présenterez l'équipe et chacun des membres ainsi que vos références.

Avec l'ardepa :

Des comptes-rendus imagés hebdomadaires vous seront demandés afin d'alimenter le site internet de l'ardepa. Cela peut prendre la forme d'un journal filmé, de photos, de texte et de photos, de dessins etc .

Rémunération de l'équipe :

L'équipe retenue recevra la somme de 8000 € en plusieurs versements. Cette somme devra couvrir tous les frais pour la création de l'œuvre (sa mise en œuvre, matériau, etc.) mais aussi pour l'hébergement, la nourriture et le transport.

Convention :

Une convention sera signée entre l'équipe retenue et l'ardepa.



Planning :

Date limite de réception des dossiers : **vendredi 23 janvier 2015**

Du 26 janvier au 30 janvier 2015 : étude des dossiers

Vendredi 6 février 2015 : jury, sélection de 3 à 6 équipes invitées à présenter leur démarche à l'oral (20 min par équipe)

Vendredi 27 février 2015 : l'équipe retenue remet un dossier avec sa méthode et la présente aux membres de l'ardepa.

Mars 2015: organisation des lieux de restitutions, de résidences, des gîtes (...) par l'ardepa en collaboration avec l'équipe et du projet retenu.

21 mars>21 juin 2015 : Printemps de l'architecture, présentation et manifestation

Contact pour renseignements :

Ardepa : Association Régionale pour la Diffusion et la Promotion de l'Architecture

Gaëlle Delhumeau ou Camille Picot

Adresse : 6 quai François Mitterrand 44200 Nantes

Numéro de téléphone : 02 40 59 04 59

Mail : lardepa@gmail.com

